



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

## Place des activités supports dans l'agglomération grenobloise

### Commission Aménagement et économie durables

1<sup>er</sup> juillet 2014

## COMPTE - RENDU DE RÉUNION

#### **Présents :**

##### Elus/Collectivités :

Philippe AUGER (EPSCOT), Pierre-Yves BENIGNA (La Métro), Kévin BAJARD (CG38), Rachel DE SOUZA (CG38)

##### Acteurs économiques :

Marc MOUNIER-VEHIER (MEDEF/Eurotungstene), Jean-Marie FIORESE (SOCAFI), Roland FIARD (UNICEM), Dominique DELORME (UNICEM), Jean-Luc MARTIN (UNICEM), Bertrand CONVERSO (FTP/CONVERSO38), Jérôme CALVI (FBTP38), Jean-Pierre CARRON (FBTP38), Frédéric MERSCH (COLAS/ Ets MERSCH/FBTP38), Franck IZOARD (INNOVIA-SAGES), Gérard PONCET (CCI Grenoble), Laurent RIGAULT (CCI Grenoble), Aline PIERRE (CCI Grenoble), Delphine KOFFI (CAPEB Rhône-Alpes),

##### Associations/experts :

Murielle PEZT-KUHN (AURG), Philippe COLLEU (AURG)

##### Etat/administration :

Lise TORQUET (DREAL), Jean-Pierre FORAY (DREAL)

#### **Excusés :**

Isabelle CHARPIN (APORA), Marie WOZNIAK (DDT), Michel GUILLOT (Chambre des métiers)

### --- COMPTE-RENDU ---

Jean-Pierre FORAY rappelle les éléments de contexte qui ont conduit à organiser cette réunion notamment la saisine de monsieur le préfet de l'Isère fin 2013 par les représentants de la fédération du bâtiment et des travaux publics de l'Isère (FBTP38) relative aux difficultés d'accueil de leurs activités hors chantier au sein de l'agglomération.

Il invite ensuite à réaliser un tour de table.

## **1. Rappel des orientations du SCOT relatives aux activités économiques** (voir présentation jointe)

Philippe AUGER, directeur de l'Etablissement Public du SCOT de la région urbaine grenobloise rappelle, à l'aide du diaporama ci-joint, les grandes orientations du SCOT de la région urbaine de Grenoble en matière d'économie.

Parmi les objectifs affichés dans le document, on retrouve notamment :

- l'accroissement de la coopération entre les différents territoires du SCOT ;
- une meilleure répartition des emplois entre la ville centre et les territoires extérieurs (rééquilibrage des territoires) ;
- la réservation d'espaces dédiés aux seules activités non compatibles avec l'habitat ;
- une mobilisation foncière souhaitée de 200 ha à l'horizon 2030 sur le territoire actuel de La Métro (dont ex-sud-grenoblois) ;
- la densification des espaces économiques (qui pose par ailleurs des questions complexes comme le nombre d'emplois par rapport aux nuisances générées) ;
- la préservation des sites existants.

Au regard de ces objectifs, le constat est qu'il ne se crée pas de nouveaux espaces économiques, et que certains sont réduits (CENTR'ALP 3 par exemple).

Murielle PEZET-KUHN ajoute que le maintien des activités économiques au sein des territoires est un principe fort affiché dans le SCOT mais n'est pas traduit en termes d'objectifs.

## **2. Présentation de La Métro** (voir présentation jointe)

Pierre-Yves BENIGNA, de la direction du foncier à La Métro, présente le projet d'atlas du foncier économique sur le territoire de La Métro.

En préambule, il rappelle deux principes qui ont guidé la réalisation du travail : seul le foncier net est pris en compte (hors voiries), et l'approche a été faite à la parcelle.

Après analyse des documents d'urbanisme et du Système d'Information Géographique (SIG), des rencontres ont été organisées avec les communes afin d'examiner plus finement l'état d'occupation et de disponibilité des parcelles (un terrain non occupé n'étant pas nécessairement disponible), et les contraintes.

Les parcelles ont été classées selon 4 grandes catégories :

- économique classé comme tel et occupé (y compris si projets en cours) ;
- économique classé comme tel et non occupé ;
- économique envisagé (actuellement non classé) ;
- non classé économique mais occupé par des activités économiques.

L'objectif de l'atlas est d'objectiver le ressenti et les impressions par rapport à la rareté du foncier disponible.

Le travail a été réalisé en 2013 pour les communes de l'ancien périmètre de La Métro et complété en 2014 pour les communes nouvellement dans le périmètre.

A l'issue de cette analyse, il apparaît que :

- 176 ha actuellement classés « économiques » vont être déclassés (principalement en raison des risques) ;

- le foncier économique disponible est de 387 ha regroupant du foncier classé économique non occupé et du foncier envisagé (150ha).

Cependant, d'autres projets de La Métro sont en concurrence pour l'obtention de terrains au sein du territoire de la collectivité (cimetière, aire d'accueil des gens du voyage), et il faut tenir compte des contraintes liées à la gestion des risques et des zones naturelles.

Les réserves d'entreprise sont identifiées mais ne sont pas comptabilisées.

Une attention doit également être portée au prix de revient nécessaire pour rendre un terrain disponible pour l'accueil d'activités. (Le prix est aujourd'hui d'environ 100€/m<sup>2</sup>).

Ainsi, aujourd'hui, 10 ha pourraient être mis sur le marché pour 150 ha de projets de zones d'activités sur le territoire de La Métro.

Il est donc nécessaire de bien évaluer les besoins et de réfléchir aux possibilités de mutualisation de certains projets industriels.

**Un état précis des besoins par entreprise et des contraintes associées (notamment en termes de nuisance) est nécessaire pour pouvoir définir une stratégie d'action.**

Les représentants de la fédération du BTP indiquent que les besoins cumulés chiffrés ont été recensés et remis aux instances politiques de La Métro, de l'EP SCOT et du Conseil Général. Ils rappellent également le souhait de **consolidation des emplois existants**.

La demande porte sur **l'obtention d'une zone dédiée aux activités du BTP sur l'agglomération**.

Le représentant de l'UNICEM revient sur la priorité qui doit être donnée selon lui à la **pérennisation des activités existantes**. En particulier, les professionnels ont besoin de visibilité à moyen et long terme.

Il est rappelé que la plate-forme actuelle de 6ha au Fontanil est menacée au profit d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Dans un objectif de développement durable, les plates-formes de tri/transit des matériaux doivent être intégrées dans l'agglomération.

Bertrand CONVERSO attire l'attention sur les difficultés d'accès aux chantiers. Il souhaite une meilleure visibilité et une meilleure organisation sur ce point.

Franck IZOARD, chargé notamment du réaménagement de la Presqu'île, signale le problème des dépôts sauvages et cite à titre d'exemple le cas du site de Bouchayer Viallet où 1000 m<sup>3</sup> de matériaux ont été déposés en 3 jours, ce qui pose des difficultés d'évacuation.

Pierre-Yves BENIGNA revient sur les délais nécessaires (5 ans) pour concrétiser une zone d'activités et précise qu'aujourd'hui le calendrier de mise à disposition des zones n'est pas établi. Cependant, il y a une volonté d'avancer, même si la situation est compliquée.

La question des échelles de temps est donc soulevée.

Jean-Pierre CARRON signale que l'entreprise RHODIA a été approchée car elle présente des terrains plus aptes.

### **3. Plan de gestion des déchets du BTP (voir présentation jointe)**

Rachel DE SOUZA (CG38) rappelle quelques éléments clés du plan de gestion des déchets du BTP.

Le travail a été réalisé sur les 13 secteurs du département. L'enquête publique devrait se tenir à l'automne.

Les besoins ont été identifiés ; au global, ils s'élèvent à 150kT/an pour les plates-formes de tri/transit.

Le constat est qu'aujourd'hui, le système fonctionne plutôt bien mais que les outils d'acceptabilité doivent être améliorés.

## **Conclusion**

Jean-Pierre FORAY demande aux professionnels de **transmettre l'état actualisé de leurs besoins par entreprise, en intégrant les besoins relatifs à l'implantation des locaux accueillant les sièges** des entreprises.

Il suggère d'évoquer la problématique de l'antériorité et de distinguer les plates-formes de stockage des activités des entreprises.

Il est rappelé la nécessité de **coordonner les demandes** pour améliorer leur visibilité et trouver des solutions collectivement.

Franck IZOARD suggère de construire l'argumentaire par l'entrée émissions de CO<sub>2</sub>, en rappelant que les matériaux de construction représentent 50 % de la masse des marchandises transportées. En éloignant les plates-formes des chantiers, les émissions de CO<sub>2</sub> sont susceptibles d'augmenter de façon drastique.

Les représentants des autres filières professionnelles (CCI, CMA, CAPEB...) sont invités à faire remonter d'éventuels autres besoins et difficultés.